

qui sont au premier rang de l'autre côté des Alpes, on observera, nous sommes en cela d'accord avec des hommes compétents, que ces dernières ont la supériorité pour l'organisation et l'outillage.

Au surplus, les états de douane, avec quelque réserve qu'on les lise, contiennent un enseignement. Nous exportions, de 1865 à 1868, en moyenne, 156,000 kilogrammes de soies ouvrées par an; notre exportation s'est abaissée, de 1869 à 1872, à 83,600 kilogrammes : diminution de près de la moitié. Nos fabricants achetaient à l'Italie, de 1865 à 1868, 788,200 kilogrammes par an; ils en ont reçu, de 1869 à 1872, 1,041,500 kilogrammes : augmentation de 32 p. o/o. Cette double progression en sens contraire continue depuis 1872.

Est-ce à dire que l'industrie de la soie en France ait perdu, soit à la magnanerie, soit à la filature, soit au moulin, la solidité et les mérites que personne n'a contestés pendant si longtemps? Telle n'est pas notre pensée, telle n'est pas non plus l'opinion qui a prévalu dans le sein du Jury. Un homme qui y a exprimé son sentiment avec beaucoup d'indépendance et dont la compétence n'est pas douteuse, M. Alexandre Heilmendahl, a écrit dans son Rapport : « La France tient encore la première place; son immense importance primitive a cependant baissé en partie. » Oui, la France tient encore la première place, et il est aisé de le démontrer, mais ce n'est pas à l'Exposition qu'elle en a donné la preuve, et, même sans l'initiative, sans l'action vigoureuse et persévérante de la Chambre de commerce et du Syndicat des marchands de soie de Lyon, l'oubli et le silence se seraient faits à Vienne sur cette branche si précieuse du travail. Travail précieux, en effet, pour nos campagnes, que celui qui occupe 180,000 familles d'éleveurs et leur donne en cocons pour 60 millions de francs; non moins précieux au point de vue de l'industrie, le travail qui s'exerce dans plus de 500 filatures munies de 20,000 bassines et dans 800 établissements de moulinage dans lesquels tournent 340,000 tavelles.

Nous avons dit, avec un de nos collègues, que la France garde encore la première place pour les soies. Les soies des Cévennes, tant en grège qu'en organsin, si nerveuses et si régulières, sont assurées de la supériorité. Les fileurs cévennols passent avant les premiers fileurs italiens; le jugement des consommateurs de ces matières est unanime. L'Italie a montré dans l'ouvrage des soies d'Europe une rare habileté, et néanmoins il y a tels de nos industriels qui marchent de pair avec ceux de nos voisins dont la marque est privilégiée. C'est donc ne faire que rigoureuse justice en plaçant tels et tels de nos fileurs et de nos mouliniers, pour la façon des soies d'Europe, tantôt au-dessus et tantôt au même degré que leurs